

Modernisation de l'action publique			
Date	29/03/2013	Numéro	2013 - 020
Origine	Guy Barbier - Alain Parisot		
Destinataires	Fédérations de l'UNSA Fonction publique		
Evènement	Réunion point d'étape sur la MAP présidée par la ministre		

Essentiel : une réunion pour présenter le CIMAP du 2 avril 2013 et pas destinée à une concertation en amont !

Marylise Lebranchu, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, a réuni, jeudi 28 mars à la DGAFP, les organisations syndicales de la fonction publique, quelques jours avant la tenue du 2^{ème} comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 2 avril 2013.

La délégation UNSA était composée de Guy Barbier, Alain Parisot et Jean-Yves Rocca.

La ministre a souhaité insister sur trois points qui doivent être, pour elle, au cœur de la modernisation de l'action publique :

- la qualité du service rendu au public ;
- la place des agents dans le processus de transformation de l'action publique ;
- la prise en compte, en amont, des positions des représentants du personnel au sein d'instances dédiées à l'action publique.

Deux diaporamas ont ensuite été présentés.

CIMAP du 2 avril 2013

Serge Bossini, secrétaire général adjoint pour la modernisation de l'action publique, a exposé les trois grands axes du prochain CIMAP :

- moderniser les politiques et la gestion publiques ;
- rendre l'action publique plus transparente et plus simple ;
- transformer l'action publique avec les agents

Les deux premiers thèmes, déjà évoqués au CIMAP du 18 décembre 2012, seront consacrés aux programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS), projets stratégiques ministériels de simplification des services initiés par la circulaire du Premier ministre du 7 janvier 2013. Un point d'étape des évaluations en cours sera effectué et les chantiers transversaux, tels les agences et opérateurs ou l'administration territoriale de l'Etat (ATE), seront abordés. Sur l'ATE en particulier, les ministères doivent avancer de concert pour la consolider à iso-organisation, certaines orientations décidées seront présentées au CIMAP et une mission de prospective de l'ATE à l'horizon de 5 ans sera confiée.

La transformation de l'action publique avec les agents tient quant à elle essentiellement dans la consultation effectuée à travers le site « Innover et simplifier avec les agents », lancé par la ministre le 18 mars dernier avec deux objectifs : améliorer le service à l'utilisateur et le fonctionnement interne. Les contributions retenues devraient être intégrées aux PMMS.

Renforcer le dialogue social autour de la MAP

Jean-François Verdier, DGAFP, a exposé le cadre de la poursuite de la concertation avec les organisations syndicales sur les modalités du dialogue social dans le respect des compétences des instances de dialogue social, sur la base des propositions déjà esquissées :

- au niveau national : une formation spécialisée du CCFP dédiée aux grands enjeux de la MAP et une formation spécialisée du CSFPE pour la partie Etat de la MAP ;
- au niveau déconcentré : l'élaboration d'un cadre spécifique de dialogue social déconcentré entre les employeurs publics et les représentants du personnel, formalisé et organisé à l'identique sur l'ensemble du territoire au niveau régional.

Observations de l'UNSA

L'UNSA s'est interrogée sur le calendrier de l'évaluation des politiques publiques et sur les modalités de leur restitution aux partenaires sociaux, alors qu'une deuxième vague d'évaluations va être lancée par le prochain CIMAP. La date de celui-ci est trop proche pour considérer que la réunion du jour puisse avoir une quelconque influence sur les décisions qui en sortiront.

Si des orientations pour l'ATE sont décidées lors du CIMAP, elles n'ont pas été concertées et pourraient insécuriser les personnels.

L'association des agents à la MAP comme l'importance affichée donnée au dialogue social sont des points positifs.

L'organisation du dialogue social autour de la MAP nous convient pour ce qui est de la formation spécialisée du CCFP mais une formation spécialisée du CSFPE devra avoir des compétences bien définies et ne pas marcher sur les plates-bandes du CT des DDI.

Le dialogue social déconcentré devra s'exercer dans un lieu de débat approprié car les politiques publiques ne sont pas mises en œuvre uniquement par les agents publics. Par ailleurs, la région n'étant pas le seul acteur au regard des compétences réparties, il sera nécessaire d'adapter la discussion avec les exécutifs. Enfin, la liste des membres de la CTAP n'apparaissant plus dans la dernière version du texte sur la décentralisation, la question de la représentativité des employeurs publics se posera.

Conclusions de Marylise Lebranchu

Après que l'ensemble des organisations présentes au CCFP aient pu s'exprimer, la ministre a souhaité apporter des éléments de réponse aux questions soulevées.

- L'évaluation des politiques publiques, lancée en janvier, produira la majorité des diagnostics d'ici l'été. Ceux-ci nourriront les échanges du CIMAP avec les ministres. Une réunion spécifique sur les méthodes d'évaluation sera organisée.
- L'association des agents fait partie de la méthode associée à la MAP tandis que les organisations syndicales demeurent l'enjeu du dialogue social, les réflexions seront donc poursuivies en groupe de travail sur les instances de dialogue social nationales et régionales autour de la MAP.
- La méthode de travail sera modifiée quant aux prochaines réunions qui se tiendront plus en amont du CIMAP et devront permettre la prise en compte des observations des partenaires sociaux.